

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-245 DU 21 MAI 1997

Chargeant Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre  
Délégué auprès du Président de la République  
chargé de la Défense Nationale  
de l'intérim de Monsieur Théophile N'DA  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale.  
pour compter du 18 Mai 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution  
de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitution-  
nelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle  
du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition d  
Gouvernement ;

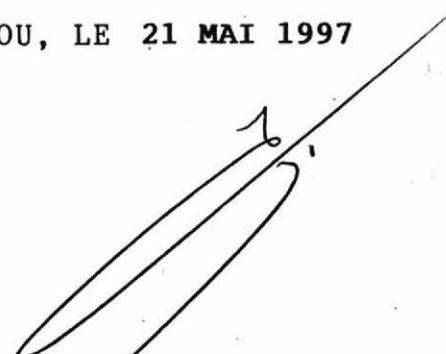
D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Pour compter du 18 Mai 1997, Monsieur Sévérin ADJOVI  
Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la  
Défense Nationale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur  
de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absen-  
de Monsieur Théophile N'DA.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT A COTONOU, LE 21 MAI 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT-MEHU 4 SGG 4  
AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-